

BULLETIN DE SALAIRE

Paie du 01/03/2019 au 31/03/2019

N° Cesu employeur : X3368561190008
MONSIEUR STEPHANE COQUILLEAU
8 IMP GAUGUIN
33200 BORDEAUX

MONSIEUR STEPHANE PASQUET
24 AV D ARES
33000 BORDEAUX

Document à conserver sans limitation de durée

N° Cesu salarié	Emploi	Code Naf	Numéro de Sécurité sociale
00000001501966	Emploi familial	97.00Z	173073306303373

COTISATIONS SOCIALES	PART SALARIE					PART EMPLOYEUR				
CSG + CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	132,80	x	2,900	%	=	3,85				
CSG DEDUCTIBLE de l'impôt sur le revenu	132,80	x	6,800	%	=	9,03				
MALADIE							135,17	x	13,000	% = 17,57
VIEILLESSE	135,17	x	7,300	%	=	9,87	135,17	x	10,450	% = 14,13
ALLOC. FAMILIALES							135,17	x	5,250	% = 7,10
ACCIDENT DU TRAVAIL							135,17	x	2,000	% = 2,70
FNAL							135,17	x	0,100	% = 0,14
CFP							135,17	x	0,350	% = 0,47
CSA							135,17	x	0,300	% = 0,41
CDS							135,17	x	0,016	% = 0,02
RETRAITE COMPLEMENTAIRE	135,17	x	4,790	%	=	6,47	135,17	x	5,230	% = 7,07
IRCEM PREVOYANCE	135,17	x	0,700	%	=	0,95	135,17	x	0,960	% = 1,30
POLE EMPLOI							135,17	x	4,050	% = 5,47
TOTAL DES COTISATIONS						30,17				56,38

Salaire net imposable (CSG/CRDS inclus) : 108,85 €

Net à payer avant impôt sur le revenu: 105,00 €

Comprenant 10 % au titre des congés payés

Impôt sur le revenu	Base	:	108,85 €	Net payé en euros	:	105,00 €
	Taux personnalisé / taux non personnalisé	:	0,00 %	Date de paiement de la rémunération	:	31/03/2019
	Impôt sur le revenu prélevé à la source	:	0,00 €			

Si certains des éléments ci-dessus sont erronés, je vous invite à le signaler à votre employeur.

Éléments pris en compte pour la déclaration N° 8143498 enregistrée le 30/03/2019

Nombre d'heures travaillées:	4	Salaire horaire net (heures normales)	:	26,25 €
		Base de calcul des cotisations	:	Salaire réel
		Salaire brut	:	135,17 €
		Assiette des cotisations	:	135,17 €